

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2020/186 Paraphe : <i>BS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2020/73</i>	

Nombres de membres : Le vingt-deux octobre deux mille vingt, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de Benoît SINGLIT, Président

En exercice : 122

Présents : 75

Votants : 85

POUR : 84 (98,82%) Date de la convocation : 15/10/2020

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01 (1,18%) M. Roland DESTENAY est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Daniele, BAUDART Martine, BERGERY Marie-Claude, BOILEAU Odile, CORNEVIN Barbara, FOURCART Marie-Hélène, GUERIN Anne-Marie, HAUDECOEUR Agnès, HERBINET Fabienne, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, LELOUP Nathalie, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROUSSY Elise, SEMBENI Peggy, VERNEL Martine, VERREAUX Muriel et MM AUROUX Emmanuel, BERTHELEMY Mathieu, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BOLY Francis, BONTEMPS Adrien, BOUILLEAUX Jean-Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DEOM Bernard, DESGEORGES Marc, DESTENAY Roland, DIEUDONNE Jean-Claude, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, FLEURY Vincent, GENTY Jean-Charles, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, LAIES Benoit, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean-François, LEBON Christophe, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, LORIN Dominique, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean Baptiste, MACHINET Thierry, MALVAUX André, MALVAUX Frédéric, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NICOLITCH Cédric, NOCTON Thierry, OUDIN Hubert, PERTUS Xavier, PIERSON Florent, POU CET Eric, QUEVAL Guillaume, RATAUX Frédéric, RENAUX Thierry, RENOLLET Hubert, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, TERRIER Damien, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VILLERETTE Nicolas.

Représentés : Mme DION Valentine donne pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme HUSSON POISSON a donné pouvoir de vote à M. POU CET Eric, Mme LESEUR Patricia a donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme MARCHERAS Laetitia a donné pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis, Mme PAYEN Françoise a donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, Mme ROGER Magali a donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal donne pouvoir de vote à M. MACHINET Jean-Baptiste, M. COURVOISIER donne pouvoir de vote à M. MATHIAS Frédéric, M. DEGUY Bernard a donné pouvoir de vote à M. DESTENAY Roland, M. LESOILLE Patrick donne pouvoir de vote à M. BOUILLON Daniel.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL

Vu la délibération n°2020/13 du 24/02/2020 adoptant le budget général 2020 ;

Considérant qu'une erreur matérielle est constatée dans la reprise du résultat 2018 en section d'investissement 2019 du budget général ;

Considérant que le calcul du compte administratif 2019 s'en retrouve également erroné et qu'il convenait de lire 7 587 009.12 € d'excédent de fonctionnement, 334 787.65 € de déficit d'investissement et d'inscrire la somme de 788 793.06 € au 1068 ;

Considérant que, sur le budget 2020, les reprises de résultats sont erronées également ;

Considérant la nécessité de procéder à une décision modificative du budget général ;

Vu l'avis favorable remis par la commission des Finances du 08/10/2020 ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67, article 678, autres charges exceptionnelles : + 96 288,12 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 002, article 002, excédent de fonctionnement : + 96 288,12 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 001, article 001, déficit d'investissement : - 96 288,12 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 10, article 1068, excédent capitalisé : - 96 288,12 €

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Benoit SINGLIT